



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SEANCE DU 25 JUIN 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 19 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 19 juin 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHARTE-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme LIGNIER Irène, Mme VANNECKE Aurélie, Mme ROUSSEL Ghislaine.

Étaient absents représentés : Mme SZCZEPANIAK Caroline (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine), Mme BACHELET Véronique (pouvoir donné à M. ZIOLKOWSKI Félix), Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir donné à Mme LOUCHARTE Christiane), M. BENS Frédéric (pouvoir donné à M. LAISNÉ Philippe), M. LEKKI Christian (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. POHIER Jean-Marie, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, M. FIBA Richard.

Soit : 16 présents, 13 absents (dont 5 pouvoirs), soit 21 votants.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe LAISNÉ a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 03 avril 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25.06.25.04. DU 25 JUIN 2025 PUBLIÉE LE 27 JUIN 2025

OBJET : CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Madame la Présidente rappelle que depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en Parcours Emploi Compétences. La mise en œuvre des Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Madame la Présidente propose de créer :

- 6 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à 22 heures, à compter du 1^{er} août 2025
- 6 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à 26 heures, à compter du 1^{er} août 2025
- 4 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à 30 heures, à compter du 1^{er} août 2025
- 4 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2025

VU les arrêtés préfectoraux fixant le montant des aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion Parcours Emploi Compétences ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne organisation des services de créer les postes précités, dans les conditions indiquées, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création des postes précités et la modification correspondante du tableau des effectifs.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 25 juin 2025 a été, le 27 juin 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 27 juin 2025

Le Maire,

Karine DERUELLE